



## EXTRAIT N°78/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :  
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice 33

**En début de séance :**

Présents 22  
Procurations 3  
Absents 7  
Excusés 1

**En cours de Séance :**

Présents 21  
Procurations 3  
Absents 7  
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, , M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline,(procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUIROM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-78-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

**ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES COMMUNALES**  
**BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SAINT-JOSEPH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi modifiée n°82/213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions et de leurs Etablissements Publics,

Vu la liste de créances communales irrécouvrables, pour 2024, communiquée par le comptable qui propose l'admission en non-valeur desdites créances,

Considérant que les créances susvisées sont liées à des débiteurs insolvables ou dont la disparition a été établie.

Considérant que les sommes dues ne sont pas susceptibles de recouvrement malgré la mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

.....  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

**DE VALIDER** dans son budget 2025, les créances irrécouvrables d'un montant de 16 834,74€.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-78-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025